



Comment ?

- Effectuer une demande en ligne :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
ou
- Prendre rendez-vous auprès du service Élections à la Cité administrative au 04 70 02 55 20, puis se présenter personnellement avec les justificatifs requis ou être représenté par une personne munie d'une procuration.

Pièces à fournir

- **Pièce d'identité** : carte nationale d'identité ou passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans).

Selon le motif d'inscription :

- **Au titre du domicile :**
Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom (facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, eau, quittance de loyer d'un organisme officiel, quittance d'assurance habitation, avis d'imposition ou non-imposition sur le revenu) ou au nom de la personne qui vous héberge, accompagné de son attestation sur l'honneur d'hébergement, et de sa pièce d'identité.
- **Au titre de contribuable :**
Les justificatifs de l'inscription au rôle des contributions directes locales depuis 2 ans : avis d'imposition ou attestation émise par le centre des Impôts pour l'imposition foncière, cotisation foncière des entreprises, première part de la contribution économique territoriale.
- **Au titre de la résidence :**
Un ou plusieurs justificatifs prouvant votre résidence sur la commune depuis plus de 6 mois.
- **Dans les 3 cas précédents**, si le justificatif de domicile ou d'attache communale est au nom de l'autre époux, fournir un extrait d'acte de mariage ou la photocopie du livret de famille.
- **Au titre de la société :** pour les gérants ou associés majoritaires ou unique d'une société assujétie sur la commune:
 - **Attestation sur l'honneur** de la continuité de sa qualité de gérant (dirigeant), d'associé majoritaire ou unique d'une société depuis au moins 2 ans
 - **Gérant** : décision de nomination (ou extrait) ou copie de la décision de nomination retranscrite sur le registre des décisions d'assemblée générale de la société ou les statuts,
 - **Associé majoritaire ou unique d'une SARL, SNC, Sté en commandite simple, Sté civile** : copie des statuts constitutifs ou mis à jour, ou de l'acte de cession de parts,
 - **Associé majoritaire ou unique d'une SA, SCA, SAS** : attestation délivrée par la société dont il détient des parts ou des actions ou qu'il dirige.
 - **Avis d'imposition** ou attestation des impôts attestant de l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins 2 ans.

Tout changement d'adresse dans la commune doit être signalé au service des Élections avec les mêmes justificatifs que ci-dessus. Attention : le suivi postal ne s'applique pas au courrier électoral. Le retour en mairie de carte ou propagande électorale avec mention « N'habite pas l'adresse indiquée » peut entraîner une radiation des listes.

Vous voulez vérifier si vous êtes inscrit :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Coût : gratuit

Délai de rendez-vous
moins de 7 jours.

Délai de notification d'inscription
moins de 7 jours.